

Hors Union Européenne

1. Carte d'identité en ordre de validité
2. Extrait d'acte de naissance
3. Lettre de motivation
4. Titre de séjour en ordre de validité
5. Titre d'accès

Pour un Bachelier :

- Copie du titre d'accès
ET
- Equivalence définitive
OU
- Equivalence du diplôme FWB provisoire
OU
- Demande d'équivalence en cours (il faut la preuve d'introduction de la demande avant le 15/07 ET la preuve de paiement des droits administratifs avant le 15/07)
OU
- Equivalence restrictive levée par un DAES (pour le baccalauréat seulement)

Pour une Spécialisation ou un Master

- Copie du diplôme de l'Enseignement supérieur requis
ET
- Décision d'équivalence complète du diplôme d'études supérieures accomplies à l'étranger prise par le Ministre de l'Enseignement supérieur ou son délégué
OU
- Equivalence du diplôme FWB provisoire
OU
- Demande d'équivalence en cours (il faut la preuve d'introduction de la demande avant le 15/07 ET la preuve de paiement des droits administratifs avant le 15/07)

6. Passé depuis le CESS ou depuis 20-21 (chaque année doit être justifiée du 14 septembre au 30 juin)

6.1 Passé académique

- Attestation de fréquentation (du 14 septembre au 30 juin) officielle (cachet et signature ou QR Code)
ET
- Bulletin avec cachet et signature et/ou QR code
ET

- Attestation d'apurement de dettes 2025-2026
ET
- Si études ininterrompues : document attestant d'un bilan de santé

6.2 Passé non académique

Activité non académique	Documents à fournir
Travail salarié	- Tout document probant : attestation de l'employeur, fiches de paie... ; - Dans l'impossibilité d'obtenir une attestation de l'employeur et en cas de travail à mi-temps ou par mois : DSH (Déclaration Sur l'Honneur) circonstanciée
Travail indépendant	- DSH accompagnée de tout document probant : cotisations sociales INASTI, statuts de la société, n° Banque Carrefour des entreprises, etc....
Chômage Stage d'attente CPAS	- Document probant de l'ONEM, du FOREM ou du CPAS ; - Etudiants étrangers : attestation de l'organisme public national.
Problèmes de santé Maladie-invalidité de longue durée Séjour en institution psychiatrique Etc...	- Attestation de la mutuelle ; - ou certificat médical ; - Veiller au respect de la vie privée (pas nécessaire de demander le type de pathologie).
Congé parental	- Attestation de la mutuelle ; - En cas de prolongation volontaire : DSH
Séjour à l'étranger	- Passeport ou visa ; - Voyage linguistique : attestation de l'organisme compétent (EF, WEP, etc.) ; - A défaut, DSH
Incarcération/prison	- Attestation de l'administration pénitentiaire ; - Veiller au respect de la vie privée
Bénévolat/ONG/ASBL...	- Attestation de l'organisme ; - ou DSH
Sans papiers	- DSH
SDF	-En cas de suivi psycho-social, document probant du CPAS ou de tout autre organisme compétent ; -ou DSH
Année(s) sabbatique(s)	- DSH